

DECRET N° 82-335 du 12 octobre 1982

portant nomination du Capitaine  
Paul Irenée Comlan ZINSOU en  
qualité d'Intendant Militaire  
Adjoint.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 82-124 du 9 avril 1982, portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU l'ordonnance 77-14 du 25 mars 1977, portant création des Forces Armées Populaires du Bénin ;
- VU la Loi N° 81-014 du 10 octobre 1981, portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Populaires du Bénin ;
- Sur proposition du Ministre de la Défense Nationale ;
- Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 6 octobre 1982 ;

DECRETE :

Article 1er.- Le Capitaine Paul Irenée Comlan ZINSOU est nommé, par assimilation, Intendant Militaire Adjoint.

Article 2.- Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet à compter du 1er Juillet 1982 et qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 12 Octobre 1982

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Pour Le Ministre des Finances absent,  
le Ministre de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique chargé de l'intérim,

Arnaud MONTIRO

Ampliatiions : PR 6 CCDU PRPB 4 ANR 6 CPC 6 PPC 2 MDN-MF 10 SGG 4 SPD 2  
autres ministères 20 EMG/FAP 4 DAFA/MDN 4 DPE-DLC-INSAE 6 IGE et ses sec-  
tions 4 DCCT-ONEPI-Gde CHANC. 3 DSIM 4 DB-DCF-DSDV-TRESOR-DI 20 UNB-  
FASJEP-BN 6 INTERESSE 1 JORPB 1.-